

Votre Bilan de Compétences

par le leader de la Formation continue des salariés en Île-de-France



DISTANCIEL

et/ou

PRÉSENTIEL



« Mener un travail de réflexion sur votre parcours professionnel et ses perspectives. »



Expertise Conseil

Bilan, Formation & VAE



Premier entretien

SANS ENGAGEMENT

Cet entretien est gratuit si vous ne contractualisez pas la prestation.



Sept centres agréés

en Île-de-France



Accessibilité tout public

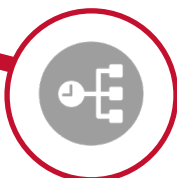
sans prérequis



- 1 Cergy-Pontoise
- 2 Saint-Denis
- 3 Paris
- 4 Boulogne
- 5 Noisy-le-Grand
- 6 Evry
- 7 Melun



Faire le point sur votre parcours



Analyser vos compétences



Préparer votre reconversion professionnelle



Renforcer ou concrétiser votre projet professionnel ou projet de formation

Le Cnam Île-de-France peut accompagner les bénéficiaires d'un bilan de compétences en situation de handicap.
handicnam@cnam-iledefrance.fr - 01 44 78 99 22

Informations & Rendez-vous

Contactez-nous, par téléphone, du lundi au vendredi à partir de 9h.

01 44 78 86 15

bdc@cnam-iledefrance.fr

Contact : Sandie Lesueur



cnam-idf.fr



le **cnam**
Île-de-France

Le **Bilan de Compétences** vous permet de faire le point sur votre **parcours**, d'analyser vos compétences afin de préparer sereinement une **reconversion professionnelle** ou une **évolution de carrière**.

Avec l'aide d'un.e consultant.e professionnel.le, d'une méthode et d'outils, vous pouvez **identifier et valoriser vos compétences professionnelles et personnelles, analyser vos aptitudes et motivations, dégager des pistes d'évolution** et prendre des décisions. La conduite de nos bilans de compétences se fait à partir d'entretiens individuels et personnalisés.

Des enquêtes terrains peuvent être réalisées par le bénéficiaire lorsque cela est nécessaire.

C'est une démarche accompagnée en vue de **maîtriser votre devenir professionnel** tout en l'inscrivant dans la réalité socio-économique.

Un accompagnement **entre 12 et 16 heures d'entretiens individuels** en face à face (selon la formule) et **6 heures de travail tutoré, réparties sur 2 ou 4 mois** en moyenne.
Un suivi à **6 mois** est réalisé après la fin du Bilan.



🕒 Pour tout salarié

Un déroulement en trois phases :



Financement

Nous vous accompagnons dans la constitution de votre dossier de financement. Contactez-nous !

● Par l'employeur

avec le plan de développement des compétences de votre entreprise

Tarif : 2 450€

ou

● Par le CPF

à l'initiative du salarié, dans le cadre du «Compte Personnel de Formation»

Tarif : 1 700 € (formule classique 18h) ou 2 100 € (formule premium 22h)

ou

● Un financement en plusieurs mensualités est possible, contactez-nous